

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DES CLUBS DE
TORBALL DU 16 OCTOBRE 2010**

Clubs représentés :

ASCCB Besançon
CAH Clermont-Ferrand
STCM Le Mans
Lisieux Handisport
AMPEA Martinique
Mulhouse TC
AVH Paris
COPAA Paris
CSINI Paris
ASSHAV Poitiers
CS AVH Touraine
AH Yzeure

Clubs excusés :

Chaumont HA
CST Laval
Handisport Lyonnais
ASCND Marseille
EDV Montauban
Handisport Rennes Club
ASAA Strasbourg
AVH Toulouse
ATAACS Toulouse

Commission Torball :

Présents : CAILLAULT Patrick (C.T.Z. Zone Ouest et secrétaire),
FILIPPINI Sébastien (co-responsable promotion et communication),
KNOEPFLIN Claude (co-responsable arbitrage),
PRIGENT Sophie (Responsable Nationale),
RIGNAULT Vincent (Consultant de la commission),
VERGUET Gérard (C.T.Z. Zone Est).

Excusés : DOCTEUR PORTE (Médecin de la discipline),
DELEUZE Odyle (Responsable formation entraîneur),
HALLAMI Abdel (co-responsable promotion et communication),
SOULIE Daniel (co-responsable arbitrage)

FFH :

Excusée : ROCHER Valérie (responsable FFH du suivi Torball et Goalball)

I. – OUVERTURE DE L'AG PAR LA RESPONSABLE NATIONAL

Ouverture de l'assemblée générale par une minute de silence en l'hommage d'Elodie Cade ancienne joueuse de l'AVH Paris et de l'ASCND Marseille, disparue dans le courant de l'été 2010 et de Jean-Charles Bigourdin, responsable du club de Brest et disparu en décembre 2009.

Remerciements de Sophie Prigent :

- ⇒ Pour la présence dans la salle des clubs malgré les difficultés engendrées par les grèves de transport,
- ⇒ A tous les clubs organisateurs de la précédente saison qui ont nous ont offerts de belles journées qui se sont déroulées sans souci majeur, exception faite d'une organisation et dont le problème sera évoqué un peu plus tard,
- ⇒ Au club de Besançon pour l'aide apportée à la commission dans la gestion des ballons, et notamment à Gérard Verguet qui se charge de tous les envois postaux,
- ⇒ A Michel Berthiez de l'AVH Paris, qui une fois de plus, à permis la mise à notre disposition de la salle de l'AVH pour notre réunion annuelle, et qui comme l'an passé s'est personnellement chargé de la réservation du restaurant pour le déjeuné du jour.

II. – CHANGEMENT AU SEIN DE LA COMMISSION TORBALL

Fort de l'expérience d'une année de travail, la nouvelle commission Torball nommée l'an passé, a été quelque peu modifiée :

- Au vu du changement du règlement IBSA, et considérant le travail à effectuer à l'arbitrage, il a été décidé de nommer une seconde personne responsable de l'arbitrage et qui travaillera en collaboration avec Claude Knoepflin, le responsable actuel. Ainsi Mr Daniel Soulié a été nommé pour cette fonction. Nous aurons donc aujourd'hui deux co-responsables de l'arbitrage : Mr Claude Knoepflin et Mr Daniel Soulié.
- Aurore O'Relly nommée secrétaire trésorière l'année passée n'a pas pu se rendre suffisamment disponible au cours de la saison pour des raisons professionnelles. Suite aux différentes difficultés rencontrées par Aurore, nous avons reçu le PV de l'AG 2009 que très tard dans la saison et ne l'avons pas publié sur le site. Nous nous excusons pour ce manquement et nous engageons formellement à publier le PV 2010 le plus rapidement possible.
Nous avons donc décidé de « libérer » Aurore de cette fonction en espérant trouver au plus vite une personne volontaire et disponible pour reprendre ce poste.
Un appel à candidature est lancé.
- Hors commission, mais sous l'égide de la FFH, Valérie Rocher a été nommée pour suivre et épauler les deux commissions de Torball et Goalball. Valérie avait prévu de participer activement à notre réunion annuelle mais les grèves de transport l'en ont, comme d'autres, empêchées, et elle s'en excuse sincèrement.

Pour conclure sur ce point, la saison passée s'est très bien déroulée grâce, entre autres, aux membres de la commission qui restent très motivés et très actifs et qui sont un support apprécié et appréciable non seulement pour la responsable nationale mais aussi pour les clubs et les pratiquants.

III. - BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2009-2010

La situation financière de la commission Torball-Goalball reste saine mais un peu moins que l'année précédente (tableaux ci-dessous)

Comme chaque année la FFH nous alloue un budget : 8000€ cette année contre 11 000 € les années précédentes. Ce budget a été réduit car il a été réparti sur deux disciplines : le Torball et le Goalball. Ainsi il nous a été alloué un budget de fonctionnement de 1000 €, un budget stage de 4000 € et un budget réunions de coordinations de 3000 €.

Cette diminution des « recettes » explique donc les soldes bancaires plus bas que les années précédentes.

Les dépenses les plus importantes de l'année :

- stage d'arbitrage : nous avons pris l'engagement l'année dernière de financer les frais de déplacement et hébergement des arbitres déjà validés afin de nous assurer que tous les arbitres suivent le stage de remise à niveau,
- stage d'arbitrage international : dépense non prévu mais qui nous a parut indispensable considérant les nouvelles règles et les difficultés d'interprétation que nous avons pu rencontrer,
- stages d'initiateurs et d'entraîneurs : dépense indispensable afin d'assurer la formation de nos cadres et futurs cadres,
- frais de déplacements des arbitres et des membres de la commission,
- dégrèvement des arbitres.

Afin de pallier au déficit dépenses-recettes, nous avons la possibilité d'utiliser les liquidités placées sur le livret mais nous devons mettre en place différentes actions afin de limiter nos dépenses durant les saisons prochaines :

- réduction du dégrèvement des arbitres : depuis deux ans, nos arbitres recevaient 50€ par weekend de compétition officielle effectué ; à compter de cette saison chaque arbitre qui effectuera un minimum de trois weekends d'arbitrage recevra 100€ pour l'année, et au-delà de ces trois journées, il recevra 150€,
- facturation des clubs ne présentant pas d'arbitre (art 21 du règlement des championnats de France) : l'année dernière en AG nous avons décidé de ne pas appliquer la pénalité de défaut d'arbitre car la commission n'avait pas organisé de stage d'arbitrage, par contre nous avons précisé que les clubs ne présentant pas de candidat au stage de février 2010 se verrait appliqué cette année la pénalité pour les saisons 2008-2009 et 2009-2010.

Depuis Janvier 2010, toutes nos factures, notes de frais, relevés de compte...sont envoyés à la FFH mensuellement. Ainsi il est rappelé que la note de frais doit être datée et signée et que tous les justificatifs originaux doivent être joints à la demande de remboursement.

Rajout d'une information non communiquée lors de l'AG : toutes les factures doivent être adressées à la commission (adresse de Sophie Prigent) mais doivent être libellées au nom de la FFH avec l'adresse du siège (42 rue Louis lumière, 75 020 PARIS).

Le détail des comptes reste à la disposition de tous.

Intervention de Mr Thierry Jallier de la Martinique qui remercie la commission pour son aide financière apportée l'année dernière pour le paiement des frais d'hébergement de l'équipe durant les compétitions officielles

SITUATION FINANCIERE AU 16/10/10

SOLDES BANCAIRES

| | DEPENSES | RECETTES | SOLDES 2010 | SOLDES 2009 |
|-----------------------|-------------|-------------|--------------------|-------------|
| Compte courant | 13 855,75 € | 15 393,49 € | 1 537,74 € | 7 352,31 € |
| Livret | | | 12 927,05 € | 19 649,43 € |
| TOTAL | | | 14 464,79 € | 27 001,74 € |

PRINCIPAUX POSTES DETAILLES

| | | RECETTES | DEPENSES |
|--|----------|-----------------|------------|
| SOLDE AU 31/12/09 | | 1 308,49 | |
| SUBVENTIONS FFH (fonctionnement) | | | |
| * Fonctionnement | 1 000,00 | 3 050,50 € | |
| * Stages | 2 050,50 | | |
| VIREMENT DU LIVRET | | 7 000,00 € | |
| VENTES BALLONS | | 1 222,50 € | |
| AMENDES (non présentation arbitre + défaut documents officiels) | | 50,00 € | |
| FORFAITS | | 612,00 € | |
| FORFAITS STAGES | | 2 150,00 € | |
| FRAIS COMMISSION | | | |
| * Courriers Clubs | | | |
| * Fournitures de bureau | 32,80 | | |
| * Téléphone | | | 204,84 € |
| * Site Internet | 71,69 | | |
| * Réunion | 100,35 | | |
| * Assemblée Générale | | | |
| FRAIS DE DEPLACEMENTS | | | |
| * Membres de la Commission | 633,97 | | 2 713,89 € |
| * Arbitres + bénévole Coupe de France | 2 079,92 | | |
| DEGREVEMENTS ARBITRES | | | 2 200,00 € |
| STAGES | | | |
| * Stage Arbitrage | 2 710,30 | | |
| * Stage Arbitrage International | 542,90 | | 6 290,95 € |
| * Stage Initiateur | 2 084,20 | | |
| * Stage Entraîneur | 953,55 | | |
| AIDE MARTINIQUE | | | 2 125,00 € |
| AIDE COUPE DE France FEMININE | | | 150,00 € |
| FRAIS ENVOIS BALLONS | | | 146,07 € |
| FRAIS BANCAIRES | | | 25,00 € |

IV – LA MODIFICATION DU REGLEMENT IBSA

Comme annoncé l'année dernière un nouveau règlement IBSA est appliqué depuis Janvier 2010. Nous avons fait le choix de ne pas appliquer ce nouveau règlement avant septembre 2010 pour ne pas faire une partie de saison avec l'ancien règlement et l'autre partie de saison avec le nouveau.

Lors du stage d'arbitrage de février 2010 (évoqué au § 8), ce nouveau règlement a été étudié et discuté par la majeure partie de nos arbitres. Ce stage nous a aussi donné l'occasion de revoir certaines règles, qui n'ont pas changées, mais qui avaient besoin d'être explicitées afin de nous assurer d'une application identique par tous. Nous avons publié sur le site de la commission un document reprenant différentes règles, leurs interprétations et mise en application par tous les arbitres (ce document intitulé « Réunion des arbitres » se trouve dans la rubrique S'informer – Les règlements - les changements et interprétations françaises du nouveau règlement international 2010 du Torball).

Nous avons été prévenus tardivement de l'organisation d'un stage d'arbitre international et suite à appel à candidature à tous les arbitres, Florence Guitet a participé à ce stage qui a eu lieu début Octobre 2010 en Autriche. Afin de mettre à profit sa participation, nous avons transmis à Florence un certain nombre de questions de règlement ou d'interprétation des règles.

Modification du règlement IBSA et de ces annexes

1. TERRAIN, EQUIPEMENT DU JEU ET EQUIPEMENT DES JOUEURS

1.1. Terrain

1.1.6. Modifications interdites: (nouvelle règle)

2010 = Après la vérification du terrain par un délégué technique ou par le responsable de l'arbitrage, il est interdit d'opérer un quelconque changement ou ajout sur les équipements de jeu ou sur le terrain à moins que cela soit demandé par l'arbitre. De plus, il n'est pas autorisé de placer des objets sur l'aire de jeu ou à côté (ex : bouteille d'eau, serviette, mascotte...). Une infraction à cette règle est pénalisée comme conduite antisportive.

Précision relative à l'équipement des joueurs : les joueurs commencent et finissent la journée avec le même équipement. Si cet équipement doit être modifié ou remplacé au cours de la journée (en cas de lunettes cassée, protection déchirée...) l'arbitre doit en être averti, si ce n'est pas le cas et que l'arbitre s'en aperçoit, le joueur sera sanctionné.

3. OFFICIELS ET DEVOIRS DES OFFICIELS

3.2. Devoir des officiels

3.2.1. Arbitre :

2006 = h) Il indique le début de chaque mi-temps en annonçant "prêt" puis il siffle trois fois et, après le troisième coup de sifflet, donne la balle de façon audible au joueur le plus proche de l'équipe qui engage,

2010 = h) Il indique le début de chaque mi-temps en annonçant "prêt", donne la balle à l'équipe qui engage et siffle trois fois,

Précision IBSA :

Quelque soit la phase de jeu (CF, pénalty, début ou fin de match), l'arbitre opère de la même façon :

1/ il demande si les équipes sont prêtes

2/ il donne la balle

3/ il siffle

=> le tireur ne peut lâcher la balle qu'après la fin du troisième coup de sifflet (le coup de sifflet doit être terminé quand la balle quitte la main du tireur)

4. EQUIPE, REMPLACEMENT, ENTRAINEUR, TEMPS MORT

4.2. Remplacement

4.2.2. Signal et accord d'un remplacement :

2006 = Chaque changement de joueur doit être annoncé à l'arbitre par le capitaine de l'équipe ou signalé par l'entraîneur uniquement par un signe des mains.

L'arbitre doit donner son accord pour un changement sans délai ; cependant, il ne peut donner son accord qu'à l'équipe en possession de la balle (excepté après une situation de coup franc, voir règles 6.2.6. et 6.3.6.).

L'arbitre arrête le jeu, si nécessaire, et annonce le changement de joueurs en indiquant l'équipe et les numéros des joueurs concernés.

2010 = Chaque changement de joueur doit être annoncé à l'arbitre par le capitaine de l'équipe ou par l'entraîneur lorsque l'équipe est en possession du ballon ou après un coup franc, par un signe des mains, ou en indiquant à haute voix "changement".

L'arbitre doit donner son accord pour un changement sans délai ; cependant, il ne peut donner son accord qu'à l'équipe en possession de la balle (excepté après une situation de coup franc, voir règles 6.2.6. et 6.3.6.).

L'arbitre arrête le jeu, si nécessaire, et annonce le changement de joueurs en indiquant le nom de l'équipe et les numéros des joueurs concernés.

⇒ pas de changement pour nous puisque nous avons déjà inclus cette règle dans le règlement du championnat de France

Précision IBSA :

Le terme « sans délai » est très important, cela signifie que nous ne sommes pas autorisé à attendre pour demander un changement : celui-ci doit être fait dès que la balle entre dans notre aire de jeu

4.4. Temps morts

4.4.1. Temps mort d'équipe :

4.4.1.2. Signal et accord de temps mort :

2006 = Chaque temps mort doit être indiqué à l'arbitre par le capitaine de l'équipe ou par l'entraîneur avec un signe des mains ou en annonçant « temps mort ».

L'arbitre doit donner son accord pour un temps mort sans délai ; cependant, il ne peut donner son accord qu'à l'équipe en possession de la balle (excepté après une situation de coup franc, voir règles 6.2.6. et 6.3.6.).

2010 = Chaque temps mort doit être indiqué à l'arbitre par le capitaine de l'équipe ou par l'entraîneur lorsque l'équipe est en possession du ballon ou après une situation de pénalty avec un signe des mains ou en annonçant « temps mort ».

L'arbitre doit donner son accord pour un temps mort si l'équipe est en possession de la balle

⇒ pas de changement pour nous puisque nous avons déjà inclus cette règle dans le règlement du championnat de France

Précision IBSA :

Le temps mort doit être demandé immédiatement quand l'équipe est en possession de la balle. Attendre avant de demander le temps mort est considéré comme une conduite antisportive

5. DEROULEMENT DU JEU

5.3. Jeu offensif

5.3.1. Tir :

2006 = Une balle est considérée tirée si elle est lancée de la main d'un joueur. Un simple rebond de la balle provoqué par un joueur ou un coup de pied dans la balle n'est pas considéré comme un tir.

Pour qu'un tir soit valable, la balle doit être lancée de telle façon qu'elle passe au-dessous de trois ficelles tendues au travers du terrain. Si la balle touche une des ficelles ou rebondit au-dessus d'une ficelle à l'intérieur du terrain, c'est une infraction au règlement et un coup franc est imposé au tireur.

Si la balle touche le sol à l'extérieur du terrain, le tir est non valable (balle perdue).

2010 = Une balle est considérée tirée si elle est lancée de la main d'un joueur. Un simple rebond de la balle provoqué par un joueur ou un coup de pied dans la balle n'est pas considéré comme un tir.

Pour qu'un tir soit valable, la balle doit être lancée de telle façon qu'elle passe au-dessous de trois ficelles tendues au travers du terrain. Si la balle touche une des ficelles ou rebondit au-dessus d'une ficelle à l'intérieur du terrain, c'est une infraction au règlement et un coup franc est imposé au tireur.

Si la balle touche le sol à l'extérieur du terrain, le tir est non valable (balle perdue).

Si une balle est passée, ou un but contre son camp effectué, cela n'est pas considéré comme un tir.

5.4. Jeu défensif

5.4.3. Position du corps :

5.4.3.1. Restrictions concernant la position du corps :

2006 = Les joueurs en défense doivent attendre la balle dans une position debout/en mouvement où les deux pieds ou les deux genoux touchent le sol. Toutes les autres parties du corps situées au-dessus des genoux ne doivent pas toucher le sol. Il est autorisé de toucher le sol

brièvement avec le bout des doigts pour les besoins de l'orientation. Cette restriction doit être appliquée à partir du moment où la balle part des mains du tireur.

2010 = Les joueurs en défense doivent attendre la balle dans une position debout/en mouvement où dans une position avec les deux pieds ou les deux genoux qui touchent le sol. Toutes les autres parties du corps situées au-dessus des genoux, excepté les mains ne doivent toucher le sol. Cette restriction doit être appliquée à partir du moment où la balle part des mains du tireur

Précision IBSA :

Les mains au sol sont autorisées mais pas les coudes ni les avant bras. Les 2 genoux ou les 2 pieds doivent être au sol : on ne peut donc pas être en appui sur les 2 mains et avoir seulement un genou ou un pied au sol.

5.4.5. Balle morte :

2006 = Si la balle s'immobilise sur la partie du terrain des joueurs en défense, c'est appelé «balle morte » ; dans ce cas, l'équipe en défense obtient la balle.

2010 = A partir du moment où la balle touche la défense ou le but (des joueurs en défense), la balle devra être contrôlée en 8 secondes, sans quoi la balle sera considérée comme balle perdue (cette situation ne s'applique pas lors des coups franc et pénalty)

=> Précision : si la balle s'immobilise sur le terrain avant d'avoir touchée le but ou la défense, il s'agit d'une balle morte

Rajout au règlement du championnat de France (hors IBSA)

L'arbitre arrêtera le jeu par un coup de sifflet, donnera la balle à l'équipe adverse et sifflera la reprise du jeu.

De part un manque de bénévoles qualifiés à l'arbitrage présents à la table de marque, c'est l'arbitre qui contrôlera ces 8s et non pas la table comme indiqué dans le règlement IBSA.

Question : si la balle touche la défense mais que le joueur ne la contrôle qu'au bout de 6s : il ne lui reste plus que 2s pour la relancer ?

Réponse : il s'agit de deux décomptes différents : le joueur a 8s pour récupérer la balle et dès que la balle est maîtrisée, il a de nouveau 8s pour tirer : il faut donc distinguer les 8s « défensives » et les 8s « d'attaque ».

Question : si la balle touche la défense ou le but et vient s'immobiliser entre la première et la deuxième ficelle, que se passe t'il ?

Réponse : la balle doit être contrôlée dans l'aire de jeu. L'aire de jeu se situe entre la première ficelle et le but, donc dans le cas où la balle s'immobilise entre la première et la deuxième ficelle, elle n'est pas dans l'aire de jeu et est donc considérée comme une balle morte.

Rappel d'un ajout au règlement du championnat de France (hors IBSA) : dans tous les cas de balle perdue, y compris lors d'une passe en dehors du terrain, l'arbitre arrête le jeu par un coup de sifflet, rend la balle à l'adversaire et siffle la reprise du jeu.

ANNEXE V

PARTIE I : EXPLICATIONS

3. OFFICIELS ET DEVOIRS DES OFFICIELS

3.2.3 Marqueur : 3.2.3.f. et Annexe IV / point 4 :

2006 = f) Si un entraîneur ou capitaine ne signe pas la feuille de match qui lui est présenté par le marqueur ou/et n'annonce pas de réclamation immédiatement après le match, ceci est alors considéré comme une acceptation de la feuille de match. L'annonce d'une réclamation un peu plus tard n'est pas possible.

2010 = f) Après le jeu, la feuille de match doit être présentée à l'arbitre et au capitaine ou responsable de l'équipe pour signatures. Si un entraîneur ou capitaine ne signe pas la feuille de match lui et n'annonce pas de réclamation immédiatement après le match, ceci est alors considéré comme une acceptation de la feuille de match.

=> Précision : on ne vous demandera pas de ne pas signer les feuilles, mais en cas de problème si la feuille n'est pas signée et que la réclamation n'a pas été annoncée immédiatement à la fin du match : cela vaudra acceptation du match

3.2.4. : Chronométrateur : 3.2.4.b

2006 = b) « Le temps doit être arrêté comme le temps réel de jeu signifie que le chronomètre doit être stoppé dès que le jeu est interrompu par le sifflet de l'arbitre. Quand le jeu est poursuivi par un autre coup de sifflet de l'arbitre, le chronomètre est remis en marche (excepté dans les situations de coup franc et penalty).

2010 = b) « Le chronométrateur doit garder le temps comme temps réel de jeu signifie que le chronomètre doit être stoppé à chaque fois que le jeu est interrompu. Durant les situations de coups francs et pénaltys, le chronomètre est arrêté.

4. EQUIPE, REMPLACEMENT, ENTRAINEUR, TEMPS MORT

4.1.3. : Membres de l'équipe :

2006 = .../...Les trois autres personnes autorisées à rester dans l'aire d'entraîneur comme membres de l'équipe sont : l'entraîneur, l'escorte, le docteur, le masseur, etc.

2010 = Les membres de l'équipe doivent rester dans la zone d'entraîneur durant l'intégralité du match. Quand l'équipe change de côté, les membres de l'équipe changent de zone d'entraîneur.

Les membres d'équipe autorisés à rester dans la zone d'entraîneur :

- maximum trois remplaçants
- maximum trois autres personnes : entraîneur, accompagnateur, médecin, kiné, etc...

=> Précision : les trois autres personnes doivent avoir une licence cadre

4.4.1.3. Temps mort d'équipe

2006 = Le temps mort de l'équipe commence après que l'arbitre est nommé le nom de l'équipe. Cela signifie que, uniquement à partir de ce moment-là :

- La durée du temps mort doit être chronométrée,
- Les membres de l'équipe sont autorisés à sortir de l'aire d'entraîneur.

2010 = Début, durée, et fin du temps mort d'équipe :

L'arbitre interrompt le jeu par un coup de sifflet et annonce clairement le temps mort en nommant le nom de l'équipe ayant demandé le temps mort.

Le temps mort de l'équipe commence après que l'arbitre ait nommé le nom de l'équipe et dure 30 secondes.

10 secondes avant la fin du temps mort, une annonce doit être faite de façon audible.

A la fin du temps mort, tous les membres de l'équipe doivent avoir quittés le terrain. Une infraction à cette règle est considérée comme une conduite antisportive.

=> Précision : A la fin du temps mort, tous les membres de l'équipe doivent avoir quittés le terrain et non pas : être rentrés dans la zone d'entraîneur. Ainsi, si à la fin du temps mort (au moment ou la table annonce « jeu »), si l'entraîneur (ou autre) se trouve entre le terrain et la zone d'entraîneur : il n'y a pas de faute car il est sorti du terrain.

Ajout au règlement du championnat de France (hors IBSA) : l'annonce des 10s restantes devra être faite par un coup de sifflet de la table de marque.

5. DEROULEMENT DU JEU

5.5.1. : Passe de la balle :

2006 = Passer la balle à l'intérieur de l'aire d'équipe signifie tirer ou rouler la balle à un autre joueur, également plus d'une fois.

Laisser tomber la balle sur le sol ou toute autre action similaire uniquement dans le but d'irriter l'équipe adverse est considérée comme une conduite antisportive et doit être pénalisée selon la règle 6.4.

2010 = Passer la balle (la faire rouler, la lancer, même plusieurs fois) à l'intérieur de l'aire d'équipe est autorisé mais est soumis à la règle des 8 secondes.

Secouer la balle, la laisser tomber ou toute autre action similaire, ayant pour le but de troubler l'équipe adverse est considérée comme une conduite antisportive et doit être pénalisée selon la règle 6.4.

Précision IBSA : la passe à rebond est autorisée

Question : se faire une passe à soi même cela est-il autorisé ?

Réponse : non car cela est considéré comme un lâché de balle ayant pour but de troubler l'équipe adverse = on parle de passe entre deux joueurs donc d'un échange

Modifications apportées exclusivement au règlement du championnat de France

1.3.3. Pachs, Lunettes opaques

1.3.3.1. : En International, tous les joueurs sur le terrain doivent utiliser des patchs sur les deux yeux et, en plus, porter des lunettes opaques. Ceux-ci doivent être fixés de telle sorte que le joueur ne puisse rien voir ; son acuité visuelle réelle n'est pas prise en considération.

Rajout au règlement du championnat de France 2010 – 2011 : Les patchs seront sollicités obligatoirement pour tous les joueurs portant un casque de protection et des lunettes de sommeil.

Précision : les patchs sont demandés pour compenser les lunettes de sommeil. Par contre si un joueur porte un casque et des lunettes type masque de ski opaque, les patchs ne seront pas demandés.

4.4.1.3. : Début, durée et fin de temps mort :

Si nécessaire, l'arbitre interrompt le jeu par un coup de sifflet et annonce le temps mort clairement et d'une voix forte en nommant l'équipe qui demande le temps mort.

Un temps mort commence avec l'annonce de l'arbitre du nom de l'équipe et dure 30 secondes.

10 secondes avant la fin de chaque temps mort, un signal sonore, clairement audible des équipes, est donné.

A la fin du temps mort, tous les membres accompagnateurs doivent être sortis du terrain sans nouvel appel. Si ce n'est pas le cas, ce sera considéré comme une conduite antisportive.

Rajout règlement championnat de France 2010-2011 : Le chronométrateur annonce les 10 secondes restantes par un coup de sifflet

Explication arbitre : Attention, l'entraîneur doit avoir quitté l'aire de jeu et non être entré dans la zone entraîneur. Sanction : pénalty de banc contre l'équipe.

5.4.5. Balle morte (en jeu défensif):

A partir du moment où la balle touche la défense ou le but (des joueurs en défense), la balle devra être contrôlée en 8 secondes, sans quoi la balle sera considérée comme balle perdue (cette situation ne s'applique pas lors des coups franc et pénalty)

Rajout règlement championnat de France 2010-2011: C'est l'arbitre qui effectue le décompte des 8s l'arbitre arrêtera le jeu par un coup de sifflet, donnera la balle à l'équipe adverse et sifflera la reprise du jeu.

8.7. : Forfait

Si une équipe est en retard pour le début du match, c'est un forfait comptant comme une défaite qui donne à l'équipe gagnante deux points et **un score de 5 à 0**.

L'équipe absente perd le match avec un score de 0 à 5. De plus, **2 points leur sont enlevés en pénalité.**

Rajout au règlement du championnat de France 2010 - 2011 : Retard des équipes tolérées jusqu'à deux minutes déclenchées au coup de sifflet final du match précédent.

Précision apportée :

6.3.5.1 : En cas de coup franc :

Le joueur qui a commis la faute doit sortir du terrain, et il est autorisé à rentrer uniquement après que l'arbitre conclut clairement la situation de coup franc : en annonçant « balle bloquée ou balle sortie ou en sifflant un but (en accord avec la règle 6.2.2.).

L'équipe doit défendre le tir avec les joueurs restants en accord avec les règles du jeu défensif (voir règle 5.4.).

Explication arbitre : Si un joueur, qui a commis une faute, entre sur le terrain avant que l'arbitre conclut le coup franc ou le pénalty, alors il peut être de nouveau pénalisé pour défense illégale. Sanction : coup franc contre le joueur.

QUESTIONS ET PRECISIONS SUR LE REGLEMENT IBSA

Règle 3.2.1 : Arbitre

1) Il doit arrêter chaque mi-temps par trois coups de sifflet dès que le chronométrateur signale la fin du temps réglementaire par un clair avertissement sonore

Règle 3.2.4 : Chronométrateur

b) Il doit contrôler le temps de jeu et signaler la fin de chaque mi-temps par un fort signal sonore bien distinct du sifflet de l'arbitre. Lorsque ce signal se fait entendre, le match est interrompu et plus aucune action ne compte.

⇒ QUESTION :

Qui valide la fin du match : l'arbitre ou le chronométrateur ? (règles 3.2.1 & 3.2.4 contradictoires ?)
Exemple : si après le signal sonore du chronométrateur un joueur enlève ses lunettes mais avant le coup de sifflet de l'arbitre : faute ou pas ?

Réponse IBSA :

L'arbitre valide la fin du match.

La table signale la fin du match mais ne regarde pas le jeu

=> seul l'arbitre peut signaler un but, une faute (entre le signal de la table et le coup de sifflet)

=> la table arrête la progression du ballon, l'arbitre arrête le match : ce qui veut dire que s'il y a une faute entre le signal de la table et le coup de sifflet de l'arbitre (touché de lunette, ficelles, faute de défense...) la faute sera jouée

Ex : faute de défense, l'arbitre attend pour application la règle de l'avantage, puis la table signale la fin du match : l'arbitre siffle la faute s'il y a lieu

=> quand la table tape si la balle n'a pas franchie complètement la ligne de but : il n'y a pas but car c'est la table qui arrête la progression de la balle

=> tout ce qui se passe après le signal de la table et qui est lié au ballon : ne compte plus.

PS : une faute de défense lors d'un coup franc ou pénalty entraîne de rejouer la faute. Le tir ne compte pas pour le 4^{ème} tir consécutif

Règle 5.4.2 : Placement des joueurs

Les défenseurs doivent attendre la balle à l'intérieur de leur aire d'équipe, où ils peuvent bouger librement et se placer n'importe où....

⇒ QUESTION :

Si le défenseur à le pied entier ou un bout de pied en dehors, cela est il considéré comme une position de défense illégale ?

Réponse IBSA :

Le défenseur peut attendre les pieds en dehors. Cela est considéré comme un désavantage.

Règle 5.4.5 : Balle Morte

A partir du moment où la balle entre dans la zone de jeu des joueurs en défense, la balle devra être contrôlée en 8 secondes, sans quoi la balle sera considérée comme balle perdue

⇒ QUESTION :

Cette règle s'applique seulement si la balle s'immobilise ? Quelles sont les limites de cette règle ? Par exemple, si la balle tape la défense, monte, roule....l'arbitre stoppe au bout de 8 secondes et dans ce cas arrête la progression du ballon qui pourrait passer la ligne de but ?

Réponse IBSA :

Le décompte commence quand la balle touche la défense ou le but. C'est la table qui stoppe la progression du ballon au bout de 8 secondes et cela quelque soit le devenir du ballon = balle perdue

Règle 6.1.2 : Infractions simultanées

Quand les infractions se produisent en même temps ou au sein d'un même jeu offensif, la pénalité la plus sévère doit être imposée

⇒ QUESTION :

Comme cela est-il possible? (plusieurs infractions ne peuvent pas se produire exactement en même temps dans la même fraction de seconde !!!)

Réponse IBSA :

Quand l'attaquant fait une faute par exemple et qu'en même temps, un de ses coéquipiers parle au banc ou remet ses lunettes = infraction simultanée. Dans ce cas l'infraction la plus sévère est un pénalty de banc.

Précision sur la récupération de la balle par l'arbitre :

Règle 4.4.3. Balle à l'arbitre

« L'arbitre doit récupérer le ballon pendant un temps mort ou quand le jeu est interrompu pendant un long moment (approximativement 30 secondes) »

⇒ durant le stage d'arbitrage, cette règle a été rappelée car nos arbitres avaient tendance à récupérer la balle systématiquement. Ainsi nous insistons sur la bonne application de cette règle = l'arbitre récupère la balle uniquement s'il y a une interruption de jeu de plus de 30s ou pour clarifier une situation délicate (suite à du bruit...). Ainsi sauf dans le cas des

situations précédemment citées, l'arbitre ne récupère pas la balle après un but, un coup franc, ou un pénalty (par contre il récupère la balle lors d'un temps mort).

Question : si un joueur en attaque fait une faute de ficelle et que le ballon a été récupéré par un joueur en défense, celui-ci doit-il rendre la balle à l'arbitre ?

Réponse : si le joueur qui a récupéré la balle souhaite tirer le coup franc (ou le pénalty), il n'est pas obligé de rendre la balle à l'arbitre (mais l'arbitre peut récupérer la balle si l'interruption de jeu est de plus de 30 s)

Retour sur une question posée l'année dernière concernant le nombre de personnes pouvant être inscrites sur la feuille de match (il était demandé s'il était possible d'inscrire plus de 6 joueurs afin d'avoir une plus grande possibilité de changement)

=> Après consultation du règlement, la règle 4.1.1 précise : « au début d'une compétition, chaque équipe doit être constituée de 3 joueurs avec au maximum 3 remplaçants »

Suite à la demande de Florence Guitet, Il est décidé qu'il y aura systématiquement une réunion d'arbitrage (de 10 à 15 mns) après chaque journée de compétition afin de pouvoir débattre sur l'arbitrage de la journée.

Précision relative au « Pénalty de Banc » : dans la réalité, il s'agit plus d'une pénalité ou faute de banc, l'arbitre a donc le loisir de décider de la pénalité à appliquer : avertissement, coup franc ou pénalty.

Cette nuance n'ayant pas été discutée au stage d'arbitrage, et en l'absence de certains membres de la commission, il est décidé que nous continuerons à sanctionner le pénalty de banc par un pénalty. Cela sera rediscuté dans l'année avec les arbitres.

Précision relative à la remise de balle : L'IBSA précise qu'il n'y a aucune règle indiquant que la balle doit être remise du côté où elle est sortie.

Hors AG : Après consultation de Christl Daentler, il s'agit juste d'une bonne pratique qui doit être appliquée.

=> décision de rajouter cette règle au règlement du championnat de France.

V – LE SITE INTERNET

Depuis Octobre dernier, notre site a reçu 5084 visites et au total 26774 pages ont été visitées.

Au cours de l'année 2010, 6 questions ont été posées sur le site et dans la mesure du possible les réponses y ont été apportées.

Il apparaît aujourd'hui que les visites sont effectuées plus particulièrement par des gens qui ne connaissent pas le Torball, ce qui est satisfaisant pour la promotion du Torball. Toutefois, ce site étant un outil pour les pratiquants il est dommage qu'il ne soit pas plus visité par ceux-ci.

Il est rappelé que tous les documents utiles y sont enregistrés (règlement, résultats, agenda, annuaire...) et que toute personne à l'entière possibilité de proposer des textes, des annonces, des informations...

Suite à la demande de clubs, il est décidé d'enregistrer sur notre site, un annuaire des clubs étrangers avec une réserve toutefois sur la mise à jour qui sera effectuée.

VI – LES CHAMPIONNATS DE France

- Informations :

Rappel à tous les clubs organisateurs de l'importance d'envoyer le cahier des charges à leur CTZ au moins un mois avant la compétition. Si le CTZ ne reçoit pas ce document dans ces délais, il rappela le club organisateur.

Les clubs organisateurs doivent le faire dans le respect du cahier des charges et doivent soigner leur organisation : il en va également de notre crédibilité auprès des organismes extérieurs.

Il est noté également des problèmes d'hygiène dans les gymnases : la propreté doit être de mise dans nos gymnases comme ailleurs.

Précision importante : Pour faire suite à un problème rencontré à Strasbourg et à une insulte faite par le joueur n° 14 de Tours envers une autre équipe, il ne sera plus toléré qu'un joueur insulte verbalement ou physiquement un autre joueur, arbitre, membre de l'organisation...

Ce genre de comportement sera sanctionné immédiatement et la personne en faute sera expulsée du terrain pour la journée ou weekend de compétition.

- Compositions des divisions et tirage au sort :

| Division 1 féminine : | |
|------------------------------|----------|
| CAH Clermont-Ferrand, | D |
| ASEKA Limoges, | B |
| H Lyonnais, | F |
| ASCND Marseille, | A |
| AVH Paris, | E |
| ASSHAV Poitiers. | C |

| Division 1 masculine : | |
|-------------------------------|----------|
| Lisieux H, | D |
| H Lyonnais, | F |
| ASCND Marseille, | H |
| CSINI Paris, | C |
| ASSHAV Poitiers, | B |
| H Rennes C, | A |
| ATAACS Toulouse. | E |
| CS AVH Touraine. | G |

| Division 2 masculine : | |
|-------------------------------|----------|
| ASCCB Besançon, | C |
| Chaumont HA, | D |
| CAH Clermont-Ferrand, | A |
| ANICES Nice, | B |
| COPAA Paris, | E |
| ASAA Strasbourg, | G |
| AVH Toulouse, | F |

Division 3 masculine :

Division 4 masculine :

| | |
|----------------------|----------|
| Handisport Angers, | C |
| ASEKA Limoges, | D |
| H Lyonnais Rés, | B |
| Mulhouse TC, | E |
| AVH Paris, | A |
| ASSHAV Poitiers Rés. | G |
| CS AVH Touraine Rés, | F |

| | |
|----------------------|----------|
| CST Laval, | B |
| Le Mans | A |
| Lisieux H Rés, | H |
| ASCND Marseille Rés, | E |
| AMPEA Martinique, | G |
| ANICES Nice Rés, | D |
| AH Yzeure. | C |
| COPAA Paris Rés | F |

Au vu du peu d'équipe féminine, il est demandé aux clubs ayant des déficientes visuelles de se mettre en contact entre eux afin d'essayer de monter une équipe « commune ».

Au matin de l'assemblée générale, il y avait uniquement 7 équipes en D2, D3 et D4 masculine car les clubs de Montauban (D2), Brest (D3) et Coppa Paris réserve (D4) ne se sont pas inscrits cette année.

=> Demande du Copaa Paris d'accepter l'inscription de leur équipe réserve malgré le délai d'inscription passé.

Après discussion des membres de la commission présents et avec 4 voix pour et 2 voix contre, il est décidé d'accepter l'inscription du Copaa Paris en D4 et ceci sans modifier le nombre d'équipe en D2 et D3.

- Dates d'organisation :

D1 Féminine :

Matches allés le 05 février 2011 à Limoges

Matches retours le 11 juin 2011 à Clermont Ferrand

D1 Masculine :

Matches allés le 11 décembre 2010 à Marseille

Matches retours le 14 mai 2011 à Chartres (organisateur CSINI Paris)

D2 Masculine :

Matches allés le 18 décembre 2010 à Besançon

Matches retours le 18 juin 2011 à Toulouse (organisateur AVH Toulouse)

D3 Masculine :

Matches allés le 05 mars 2011 à Lyon

Matches retours le 25 juin 2011 à Angers

D4 Masculine :

Matches allés le 12 février 2011 à Marseille

Matches retours le 21 mai 2011 à Béziers (organisateur Club Handisport Béziers)

Rappel des tournois amicaux :

30 octobre 2010 : Coupe grand Ouest à Laval

20 novembre 2010 : Tournoi masculin à Lyon

15 janvier 2011 : Tournoi féminin à Lyon
05 février 2011 : Tournoi international à Tours
19 mars 2011 : Tournoi à Fort de France (Martinique)
02 avril 2011 : Tournoi international à Nice
16 avril 2011 : Tournoi à Orléans

VII – ORGANISATION DES COUPES DE FRANCE

Remerciement aux organisateurs de la saison passée et une pensée toute particulière à Jean-Charles Bigourdin qui était à l'initiative de la coupe de France masculine à Saint-Brieuc.

Les dates d'organisation 2011 :

Coupe de France féminine : 04 Juin 2011 à Tours, organisée par le Comité Départemental Handisport 37

Coupe de France masculine : 28 & 29 Mai 2011 à Château-Gontier, organisé par le Comité Départemental Handisport 53.

Concernant la coupe de France féminine, comme l'année dernière, nous autoriserons deux joueuses voyantes sur le terrain.

Un bulletin d'inscription sera envoyé aux clubs et devra être retourné à Sophie Prigent avant le 20 décembre 2010, accompagné d'un chèque de caution de 153 €.

VIII – LES FORMATIONS DE LA COMMISSION TORBALL

- Formations Initiateurs et Entraîneurs :

Remerciements tout particulier à Odile Deleuze, notre formatrice qui a beaucoup œuvré cette année afin de mettre en place et d'assurer ces différentes formations. Odile à été épaulée par Florence Guitet que nous remercions également pour son implication permanente.

Odile n'ayant pu être présente, lecture est faite de son compte rendu :

« Formation Initiateur du 15 au 17 janvier 2010 avec 13 stagiaires présents (Clermont, Lyon, Marseille, Laval, Yzeure, Nice, Paris...). 8 participants ont validés leur formation : 7 le 1 mai et 1 au rattrapage le 3 juillet. Excellente ambiance.

Formation Entraîneur : 2 stages réalisés du 2 au 4 juillet, et du 8 au 10 octobre. La troisième partie de cette formation nécessaire pour boucler le contenu et son appropriation aura lieu du 8 au 9 janvier 2011 (nous étudions les modalités de ce dernier stage afin d'assurer un moindre coût pour les stagiaires) = 9 stagiaires au premier, 6 au second mais 2 en cours à distance soit 8 assuré (en attente pour le 9ème).

Validation dossier, entretien sur dossier, analyse sur vidéo, séance pratique à thème en fin de saison sportive

Bonne promotion mais du travail personnel à faire et augmenter le temps de formation ».

Aujourd'hui nous n'avons pas de réponse de la FFH concernant les vacances des formateurs (qui paye ? la commission Torball ou la commission nationale de formation de la FFH), et nous attendons des informations de la FFH quant aux diplômes à délivrer (unification et remise).

Un prochain stage d'initiateur aura lieu à Marseille du 18 au 20 février 2011 (en fonction des candidats inscrits).

- Arbitres

Le 27 et 28 février 2010, s'est tenu à Marseille un stage d'arbitrage réunissant 12 arbitres et 7 nouveaux candidats à l'arbitrage, dont 4 de Nice, 1 de Montauban, 2 de Marseille et 1 de Lyon). Mis à part l'arbitre de Montauban, ces nouveaux arbitres ont tous officiés cette saison en championnat sous le contrôle d'arbitre titulaire, le résultat est positif et encourageant. Ce stage nous a permis d'appréhender les nouvelles règles et de nous « recadrer » sur certaines règles. Nous avons établi un compte rendu de stage qui précise certaines règles et qui en quelque sorte fixe « une façon de faire unique » qui devra être appliquée par tous les arbitres. Ce compte rendu est disponible sur le site de la commission.

Il est rappelé l'obligation pour tous les arbitres de présenter un certificat médical d'aptitude au sport à faire parvenir à la commission d'arbitrage.

Le planning d'arbitrage sera envoyé par mail avant fin octobre : il est demandé à tous les arbitres de noter leur disponibilité et de le retourner par mail ou courrier à Sophie avant le 15/11.

Félicitation à Yannick Heraud de Poitiers, arbitre confirmé cette saison.

En fonction des candidats, il est envisagé de faire un stage d'arbitrage en 2011.

IX – LE GOALBALL

Stéphane Mercier responsable national de la commission Goalball n'ayant pu être présent, lecture est faite de son compte rendu :

« La commission goalball :

Comme vous le savez, la FFH a souhaité maintenir le Torball et le Goalball au sein d'une même commission, séparée en deux. La commission Goalball ne compte pour l'instant que peu de membres :

- Stéphane MERCIER : responsable national et sélectionneur du collectif France féminin
- Abdel HALLAMI : Sélectionneur du collectif France masculin
- Soraya AIDEL : responsable de l'arbitrage,
- Arlette MERCIER : trésorière
- Odile DELEUZE : responsable des formations,

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour venir compléter cette équipe.

Les axes de développements :

Depuis ma prise de fonction, je défends l'idée que le Goalball est l'occasion pour des déficients visuels de pratiquer un sport en plus du Torball, et pas à la place du Torball. C'est avec cet état d'esprit que je continue, en plus du Goalball à former et encadrer des joueurs de Torball et à organiser des compétitions au sein de mon club de Lyon.

Afin de permettre au plus grand nombre de venir pratiquer le Goalball, je souhaite :

- Continuer à organiser des initiations et favoriser les diverses rencontres (tournois) et de favoriser la mise en place rapide de compétitions et permettre ainsi au plus grand nombre de participer notre discipline,
- Mettre en place un collectif France pour permettre aux meilleures joueuses et joueurs de s'exprimer pleinement, fédérant autour d'eux de nouveaux pratiquants.

Les compétitions nationales :

Cette saison, pour la première fois, deux compétitions nationales de Goalball seront organisées :

- L'OPEN DE FRANCE masculin, qui se déroulera à Marseille le 22 janvier prochain,
- L'OPEN DE FRANCE féminin qui se déroulera le 26 février 2011 à Lyon.

Conditions de participation :

- Tout club membre de la FFH peut participer aux compétitions de Goalball. Les joueurs devront posséder une licence Goalball ou Torball compétition (ou loisir puisqu'il s'agit pour l'instant d'un OPEN et pas d'un championnat),
- Si un joueur souhaite prendre part aux compétitions nationales mais qu'il n'y a pas assez de joueurs au sein de son club pour inscrire une équipe, il pourra, en remplissant un formulaire (en cours d'élaboration) demander à disputer les compétitions de Goalball avec une autre équipe. Bien entendu, le joueur devra rester rattaché au même club toute la saison, sauf si son club d'origine parvient en cours de saison à monter une équipe.

Le règlement :

- Le temps de jeu : Pour cette première saison de compétition, le règlement IBSA sera appliqué à l'exception du temps de jeu qui sera un peu diminué : 2 x 8 minutes pour les garçons et 2x7 minutes pour les filles,
- Les voyants : le règlement autorisera une équipe à concourir, du moment qu'elle compte au moins un déficient visuel en son sein. Avec ce système, un joueur qui serait le seul malvoyant dans son club peut monter une équipe et disputer les compétitions,
- Les équipes étrangères : un OPEN n'est pas un championnat, afin d'être certains qu'il y ait assez d'équipe participant aux compétitions, la commission pourra éventuellement proposer à une ou deux équipes étrangères de compléter la liste des équipes inscrite à un tournoi.

L'arbitrage:

Les 13 et 14 novembre prochains, un stage d'arbitrage sera organisé à Poitiers. Ce stage permettra à 5 stagiaires de bénéficier d'une formation encadrée par Christl Daentler, arbitre international de Torball et de Goalball. Les 5 participants:

Erwan Edet : Le Mans

Soraya Aidel : Lyon

Eymeric Hernandez : Lyon

Yannick Hérault : Poitiers

Sandrine Cattan : Paris

Ces cinq arbitres, s'ils valident leur formation obtiendront le statut d'arbitre international niveau 1.

Afin d'encourager les vocations, la formation de ces 5 premiers arbitres sera intégralement prise en charge par la commission. Il reste une dernière place disponible pour ce stage. Les personnes intéressées peuvent encore me contacter pour s'inscrire.

L'international :

Le dernier WE d'avril 2011, un tournoi international ouvert aux équipes nationales sera organisé à Toulouse, sous la direction technique de Jean-Michel Concaud que je remercie de cette formidable initiative. Ce tournoi sera l'occasion pour les collectifs France féminins et masculins de faire leurs débuts internationaux.

Afin de préparer cette échéance, 2 stages de présélections seront organisés, le premier le 13 et 14 novembre à Poitiers, en même temps que le stage d'arbitrage, le 2ème au cours du premier trimestre 2011.

Pour le stage de Poitiers, 9 joueuses et 9 joueurs repérés au cours des tournois amicaux et des stages de détection sont convoqués. Les présélectionnés ont été informés par mail ou courrier. Les responsables de leurs clubs seront informés par mail dans le courant de la semaine prochaine. »

Cette année Stéphane Mercier avait souhaité que nous puissions faire une assemblée générale commune Torball, Goalball. Cette demande a été refusée par Sophie Prigent, jugeant que les sujets abordés cette année, (concernant notamment les nouvelles règles IBSA), étaient trop denses pour nous permettre d'aborder chacun tous les sujets sur une seule journée.

Toutefois, il a été décidé que l'année prochaine notre rendez-vous annuel serait donc commun au Torball et au Goalball (avec un partage des frais).

X – POINTS DIVERS

Intervention de Thierry Jallier de la Martinique qui souhaite rappeler qu'il organisera un tournoi amical du 17 au 21 mars 2011 et que les inscriptions sont attendues au plus tard le 27 octobre 2010, ceci afin de bénéficier des tarifs proposés par Air Caraïbes.

Intervention de Sébastien Philippini de Nice qui s'interroge sur la faisabilité d'une assemblée générale commune Torball, Goalball sur une journée.

⇒ à ce jour, les deux responsables nationaux n'ont pas décidé de la façon dont cette AG pourrait se dérouler, mais il est assuré que cela se fera sur une seule journée.

Intervention de Karolina Lazarewicz de Nice : nos équipes de France de Torball peuvent elles encore exister ?

⇒ pas sur cette paralympiade, et difficilement par la suite. La FFH souhaite que les sports non paralympique n'aient plus de vocation internationale.

Intervention de différents clubs qui ont aujourd'hui le sentiment d'être les laissés pour compte de la FFH.

⇒ il est rappelé l'importance de participer à l'assemblée générale de la FFH soit en étant présent, soit en donnant ses pouvoirs à une personne présente : si aucun déficient visuel ne se déplace comment faire en sorte qu'ils soient écoutés ou pris en considération par la FFH...

Il est rappelé que selon le règlement du championnat de France : tout club qui n'a pas payé ses factures (ballons, amendes, arbitres...) ne peut pas participer aux championnats de France.

Les obligations d'organiser saison 2011-2012 seront mises sur le site prochainement

Information de Michel Berthiez de l'AVH qui se propose d'organiser les matchs allés féminins et masculins en même temps qu'un tour de Cécifoot.

La prochaine assemblée générale se déroulera à Paris le 15 octobre 2011

La responsable national Torball
Sophie Prigent

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Sophie Prigent', written over a horizontal line.